

20 septembre 2002

Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif en vue de l'ouverture d'un crédit de 6 200 000 francs, dont à déduire une participation de l'Hôpital cantonal universitaire de Genève d'un montant de 160 000 francs, soit un montant de 6 040 000 francs, destiné à l'aménagement du parc des Chaumettes.

Rapporteur: M. Christian Zaugg.

La commission de l'aménagement et de l'environnement, présidée par M. Roger Deneys, puis par M. Michel Ducret, s'est réunie à quatre reprises pour étudier cette proposition. Elle a entendu M. Christian Ferrazino, conseiller administratif en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie; M. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public; des représentants des habitants, du groupe Ecomobilité et de la Maison de quartier de Plainpalais-Cluse-Roseaie; M. Pierre-André Gesseney, urbaniste à l'Office des transports et de la circulation (OTC), et M. François Taillard, directeur du département d'exploitation des Hôpitaux universitaires de Genève.

Le rapporteur tient ici à remercier M^{me} Yvette Clivaz Beetschen, secrétaire, pour l'excellente qualité de ses notes de séances sans lesquelles le présent rapport n'aurait pu être rédigé.

Séance du 30 avril 2002

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif en charge du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, accompagné de M. Philippe Gfeller, chef du Service d'aménagement urbain et d'éclairage public, et de M^{me} Sophie Beer, architecte dans ledit service, présente le projet.

Le magistrat, assisté de ses collaborateurs, explique tout d'abord que la Ville de Genève, en aménageant ce parc public, entend répondre à deux besoins exprimés par les habitants du quartier: d'une part, améliorer la dotation du quartier en espaces verts et, d'autre part, offrir à la population un ensemble de parcours piétonniers et une circulation modérée tout en respectant la nécessité de pouvoir accéder à l'Hôpital et à ses différents services. C'est la raison pour laquelle le dénivelé de la rue Sautter est supprimé dans la proposition afin de créer une nouvelle voie de circulation de plain-pied reliée à la rue Lombard et à l'avenue de la Roseaie, permettant par là une meilleure distribution du trafic, un meilleur accès

des ambulances au giratoire de l'Hôpital et une amélioration sensible des prestations des transports publics dans ce quartier. Cette redéfinition des voies de circulation aura pour corollaire de faciliter la fermeture du haut du boulevard de la Cluse qui pourra se transformer ainsi en une rue à priorité piétonne.

Le parc compris entre le boulevard de la Cluse et la rue Sautter se situe sur trois parcelles: la première portant le numéro 3134 est propriété de l'Etat de Genève, la seconde, numéro 3139, également propriété de l'Etat de Genève, fera l'objet d'une demande d'extension de servitude d'usage à destination d'un parc public et la troisième, numéro 3649, fait, elle, partie du domaine public de la Ville de Genève. Le parc des Chaumettes se présentera comme un plateau situé un peu en contrebas de l'Hôpital et surplombant légèrement le boulevard de la Cluse. Arborisé, bordé à l'une de ses extrémités par un jardin de plantes médicinales, avec ça et là quelques terrasses herbeuses, il sera traversé par une promenade et délimité, du côté du boulevard de la Cluse, par un petit canal qui se transformera en une petite cascade en bout de parc. Des jeux pour les enfants seront installés dans le périmètre jouxtant l'école Micheli-du-Crest permettant ainsi un bon accès des élèves à cet espace réservé. Et, pour continuer à brosser ce tableau, le parc sera protégé, le long de la rue Sautter, par des parapets qui donneront, depuis l'Hôpital, un caractère de balcon à l'espace qui le bordera. Et M. Ferrazino de conclure qu'il convient d'ajouter à ces dispositions l'aménagement et l'arborisation des abords immédiats de la rotonde de l'Hôpital.

Le magistrat répond ensuite à quelques questions et indique, pour commencer, que l'on ne connaît pas encore l'emplacement de la gare RER de l'Hôpital. Il relève également, pour faire objection à une question portant sur le nombre insuffisant de couloirs tracés à la rue Sautter, que l'OTC a bien étudié les choses et que la configuration proposée répond à l'ensemble des cas de figure.

Quid du futur parcours de la ligne de bus N° 1? M. Gfeller indique à la commission que le bus passera, depuis les Augustins, par le boulevard de la Cluse, la rue Sautter pour déboucher enfin sur la place Claparède. La mobilité continue d'interroger la commission et un conseiller, préoccupé par les disparitions prévisibles d'un certain nombre de places de parc, demande ensuite si l'on envisage de construire un parking supplémentaire dans le quartier. M. Gfeller rappelle, à cet égard, qu'il y a déjà trois parkings aux alentours de l'Hôpital et indique à la commission qu'aucune demande n'a été déposée dans ce sens. Il relève enfin, pour répondre à une question portant sur l'augmentation prévisible du bruit, que l'Hôpital a disposé les chambres des malades de façon à ne pas les confronter aux nuisances phoniques le long des grands côtés du bâtiment et que, par ailleurs, le bâtiment répond aux normes antibruit.

Un commissaire s'inquiète, pour terminer, du traitement des sols en vue d'obtenir des terrasses herbeuses.

M. Gfeller explique alors à la commission que l'on envisage de faire pousser des graminées sauvages particulièrement résistantes, qui donneront aux promeneurs l'impression de se trouver dans une prairie et non sur la pelouse standardisée de nos parcs. La commission s'interroge ensuite sur la forte densité apparente de la végétation prévue aux abords de la rotonde et M. Gfeller de conclure en affirmant que le département y a pensé et que les arbustes plantés n'obstrueront pas la vision du personnel hospitalier.

Séance du 21 mai 2002

La commission auditionne les représentants de divers groupements et associations d'habitants regroupés au sein de la Maison de quartier de Plainpalais-Cluse-Roseraie: M^{mes} Virginie Chevalley Monteil et Catherine Graf, toutes deux membres du groupe d'habitants Cluse-Roseraie, Marianne Buttler Först, enseignante, Pierrette Fischer, membre du groupe Ecomobilité, ainsi que M. René Zosso, délégué de l'association d'habitants «Les Passagers de la tour».

M^{me} Graf indique tout d'abord à la commission qu'il ressort d'une enquête effectuée, il y a deux ans, que le secteur comprenant la Cluse et la Roseraie compte environ 25 cm² de verdure par habitant, ce qui, et chacun en conviendra, montre à l'évidence que le quartier souffre d'un manque manifeste d'espaces verts. C'est la raison pour laquelle son association appuie sans réserve le projet de création d'un parc au lieu-dit les Chaumettes. Un concours a été organisé par la Ville, sept projets ont été présentés et c'est la proposition soumise au Conseil municipal qui a recueilli l'assentiment du jury dont elle faisait d'ailleurs partie. C'est dire que les habitants ont été étroitement associés aux choses dès le début et M^{me} Graf tient à remercier la Ville de Genève de la mise en place de toute cette procédure de concertation.

M^{me} Buttler Först relève, quant à elle, que le projet offre beaucoup plus de sécurité pour les enfants que ce n'est le cas actuellement. La transformation du haut du boulevard de la Cluse en rue piétonne permettra aux enfants de le traverser en toute sécurité ce qui est loin d'être le cas actuellement. Elle explique également à la commission que le manque d'espaces verts pour les enfants se fait cruellement sentir et que cette situation les entraîne parfois à prendre des risques en jouant sur les trottoirs ou parfois au milieu des rues. M^{me} Buttler Först, pour conclure, estime que le projet du parc des Chaumettes présente un intérêt pédagogique, car elle imagine parfaitement que l'on puisse à l'avenir y donner des leçons de dessin, de gymnastique et même, pourquoi pas, de botanique.

M^{me} Chevalley Monteil confirme les propos tenus dans ce sens en indiquant que l'association de parents soutient sans aucune réserve le projet de création d'un parc dans ce quartier.

M^{me} Fischer, elle, habite la Roseraie depuis vingt-cinq ans et attend avec une vive impatience la création d'un espace de détente. Elle se réjouit enfin, après tant d'années, d'entrevoir bientôt le bout du chemin et souhaite que le statut des rues Micheli-du-Crest et Goetz-Monin soit revu par la suite.

M. René Zosso, à cet égard, trouve intéressant, pour empêcher le trafic de transit qui prend la rue Goetz-Monin pour éviter le feu de Micheli-du-Crest, que l'on ait proposé d'inverser le sens de la circulation dans ladite rue. Il relève également que le parc apportera un plus dans le domaine de la qualité de la vie pour l'ensemble des habitants du quartier de la Roseraie.

Une commissaire désire connaître la liste des associations, groupes et entités qui ont participé aux séances de concertation.

M^{me} Graf indique à la commission qu'elle y a régulièrement rencontré des représentants de la Ville de Genève, des TPG, de l'OTC, du groupe d'Ecomobilité, de l'Association transports et environnement, de l'association des habitants, des commerçants, de la crèche, de l'école, du parascolaire et de l'Hôpital.

Un commissaire demande si la modification des voiries existantes et la création d'une station du réseau ferroviaire Cornavin - Eaux-Vives - Annemasse (CEVA) près de l'Hôpital pose des problèmes aux habitants du quartier.

M^{me} Chevalley Monteil pense, à cet égard, que les voies prévues vont répondre à la demande de trafic supplémentaire et que de toute façon cela ne remet pas en cause la création d'un parc dans le quartier.

Et si les choses devaient prendre du temps et se réaliser par étapes?

M^{me} Graf répond à la question en souhaitant que la réalisation du parc ait un caractère prioritaire quelles que soient les majorités politiques en présence.

Les problèmes de voirie ayant retenu la commission, celle-ci décide d'entendre l'OTC, lors de sa séance suivante, afin d'en savoir un peu plus sur l'impact de la modification du trafic dans ce secteur.

Séance du 28 mai 2002

La commission auditionne M. Pierre-André Gesseney, urbaniste à l'OTC.

Le président explique tout d'abord à M. Gesseney que la commission souhaite connaître le point de vue de l'OTC en ce qui concerne l'impact que le projet des Chaumettes et la modification des voiries existantes pourrait avoir sur le quartier. Il lui demande également de donner quelques informations relatives au réseau CEVA et en particulier au sujet de la station prévue dans le secteur de l'Hôpital.

M. Gesseney, en préambule, indique aux commissaires que la direction de l'Hôpital et les TPG ont participé de concert à l'élaboration du projet et que leurs demandes ont été prises en compte par l'OTC. Il relève également qu'en ce qui concerne le réseau CEVA l'arrêt «Hôpital» ne se fera pas sur le versant de la colline bordant la rue Lombard mais plus haut dans le quartier de Champel, aux abords du parc Bertrand. Le nouveau tracé de la rue Sautter ne pose, quant à lui, aucun problème aux employés de l'Hôpital, car un système de présélection appuyé de feux prioritaires permettra aux ambulances d'accéder directement aux urgences. Répondant ensuite à une question portant sur les problèmes de parage dans le quartier, M. Gesseney indique à tout un chacun que plusieurs parkings ont d'ores et déjà été construits dans le quartier et qu'il appartient à l'Hôpital de trouver des solutions équitables pour le personnel qui utilise actuellement les places de parc sises sur l'emplacement futur des Chaumettes. Il souligne, à cet égard, que le RER délesterà dans une bonne mesure le quartier du trafic automobile. Questionné au sujet du dénivelé de la rue Sautter, il conclut en indiquant que la création d'une rampe souterraine d'accès aux urgences a été envisagée et qu'il convient d'interroger la direction de l'Hôpital afin de connaître les raisons qui l'ont amenée à choisir la présente solution.

Séance du 18 juin 2002

Audition de M. François Taillard, directeur du Département d'exploitation des Hôpitaux universitaires de Genève

M. Taillard indique, en préambule, que l'Hôpital a été très directement associé au projet dès le début des opérations et qu'il a travaillé de concert avec le département de l'aménagement, des constructions et de la voirie. Il exprime toutefois quelques inquiétudes, compte tenu de l'étroitesse de la rue Sautter, quant à l'accès des ambulances au service des urgences. M. Taillard aimerait également avoir quelques garanties en ce qui concerne la cohabitation effective des différents types de trafic: TPG, privé et ambulances. Il reconnaît que l'OTC a déclaré que des feux prioritaires seraient installés, mais il souhaite qu'au stade de la réalisation du projet les engagements soient tenus par les différents mandataires. Questionné au sujet du réseau CEVA et de l'accès à l'Hôpital, M. Taillard attend avec une certaine impatience sa réalisation en indiquant néanmoins que le RER ne répondra pas à tous les besoins, car le personnel de l'Hôpital n'est pas toujours au bénéfice d'un horaire régulier. Il précise également, en ce qui concerne le stationnement, que le garage de la rue Lombard est géré par la Fondation des parkings et que l'Hôpital dispose d'un parking pour son personnel.

Un commissaire lui demande si les modifications présentées dans le projet, à savoir la suppression de la possibilité de descendre ou de monter par la rue Micheli-du-Crest et la nécessité de passer par le boulevard de la Tour, posent un

problème de desserte à l'Hôpital. M. Taillard indique à la commission que ces modifications ne sont pas de nature à aggraver la situation actuelle.

Questionné au sujet de la suppression du dénivelé Sautter et d'une entrée en sous-sol, M. Taillard explique aux commissaires que cette option, certes intéressante, aurait entraîné une augmentation importante du coût du projet, raison pour laquelle les mandataires ont abandonné cette idée.

Discussion

Les représentants de l'Alternative constatent, tout d'abord, que le projet a fait l'objet d'une large concertation entre les habitants, les commerçants, les représentants de l'Hôpital, l'Etat et la Ville de Genève et ils estiment ensuite qu'il apporte, en créant un espace vert et en fermant le haut du boulevard de la Cluse, une véritable solution aux besoins exprimés depuis des lustres par la population du quartier.

L'Entente émet, quant à elle, quelques réserves.

Le Parti démocrate-chrétien s'interroge, lui, au sujet de la représentativité des associations et des personnes auditionnées.

Le groupe libéral relève, en ce qui le concerne, que la zone est en fait déjà affectée et que c'est faute de vouloir faire respecter le droit que le parc des Chaumettes est occupé par des voitures. Il s'inquiète ensuite des nuisances qui vont être occasionnées pour les malades par l'augmentation du trafic automobile sur la rue Sautter devant l'Hôpital. Il tient à dire, en guise de conclusion, qu'il n'est pas opposé à la création d'un parc à l'emplacement de stationnement existant mais il s'étonne de l'importance du crédit présenté.

Le groupe radical mène le combat contre la suppression de la trémie de la rue Sautter. Il considère que le comblement du dénivelé n'a pas de raison d'être, car l'accès en sous-sol des ambulances aux urgences par la trémie prolongée par un tunnel serait beaucoup plus fonctionnel.

Un débat a lieu à ce sujet au terme duquel la commission se met d'accord, par 13 oui contre 1 non (Ve) et 2 abstentions (S), sur la recommandation suivante:

«Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de ne pas écarter la possibilité de maintenir la trémie de la rue Sautter dans la proposition destinée à l'aménagement du parc des Chaumettes.»

La commission de l'aménagement et de l'environnement vous recommande donc, par 11 oui (2 R, 1 DC, 4 AdG, 2 Ve, 2 S) et 4 abstentions (3 L et 1 DC), d'accepter le projet d'arrêté suivant:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 6 200 000 francs, dont à déduire une participation de l'Hôpital cantonal de 160 000 francs, soit un montant de 6 040 000 francs, destiné à l'aménagement du parc des Chaumettes.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 6 040 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 20 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève dès l'année suivant la mise en exploitation, soit de 2003 à 2022.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer ou radier toute servitude dans le périmètre concerné, afin de pouvoir réaliser l'aménagement concerné.